



Cahier des charges

ACTION TERRITORIALISÉE EMPLOI FORMATION – Métiers de Technicien en transition énergétique et auto-construction

Date prévisionnelle de début de projet : 1^{er} septembre 2021

Date prévisionnelle de fin de projet : 31 mars 2022

Objet de la structure :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de notre association réunie de manière dématérialisée entre le 14 décembre 2020 et le 20 décembre 2020 a validé à l'unanimité la proposition de modifications des statuts avec notamment, la proposition de changement de nom de l'association porteuse du PLIE Intercommunal Nord Essonne : « AVENIR INITIATIVES ». L'Association Avenir Initiatives est la structure porteuse du dispositif du PLIE Intercommunal Nord Essonne.

Le territoire d'Avenir Initiatives (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) inclut l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (partie essonnoise composée des villes de Viry-Châtillon, Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons, Morangis, Savigny-sur-Orge et Paray-Vieille-Poste) dans le cadre de la Métropole du Grand Paris et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (avec la ville de Grigny), du territoire de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine dans le cadre de la convention triennale 2019-2021 portant sur l'accompagnement des bénéficiaires RSA et le suivi des clauses sociales).

Ce territoire de 166 849 habitants¹ est caractérisé par des Quartiers Politiques de la ville (QPV) et des Programmes de Rénovation Urbaine (Grand Vaux à Savigny-sur-Orge, Grigny 2 à Grigny, La Grande Borne – Le Plateau à Grigny et Viry-Châtillon), ainsi que les quartiers en veille du Noyer Renard et Clos Nollet à Athis-Mons, des Coteaux de l'Orge à Viry-Châtillon et des Prés Saint-Martin à Savigny-sur-Orge.

En sa qualité d'ensemblier, l'association développe des actions sur tout son territoire dans le but de promouvoir l'emploi.

- Réalisation d'un diagnostic des besoins des entreprises, des besoins des publics mais aussi des métiers en tension du territoire.
- Mise en adéquation de ces trois parties pour pouvoir mettre en place des actions de formation et de recrutement efficaces.
- Mobilisation des entreprises partenaires en vue de recrutements.

L'association favorise l'insertion des personnes en difficulté, jeunes sans qualification, de niveau V ou infra V, les demandeurs d'emploi de plus d'un an et/ou bénéficiaires des minima sociaux, les personnes relevant du RSA, de la reconnaissance Travailleur Handicapé, ou tout autre demandeur d'emploi présentant des facteurs aggravants ou des risques de marginalisation.

Son rôle est de :

¹ Données INSEE Recensement 2016

1. Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire
2. Mobiliser des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion
3. Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale

L'association est un outil territorial pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics cibles du PIC (Bénéficiaires du RSA, Demandeurs d'Emploi de Longue Durée, Jeunes, ...).

Une équipe de 12 référents uniques accompagne les publics adhérents du PLIE.

Contexte :

L'opération consiste à former les participants PLIE sur les métiers du territoire et en tension de Technicien en transition énergétique et auto-construction.

Du 1^{er} au 31 décembre 2019, 240 personnes (dont 27 femmes) ont travaillé dans le cadre de la clause sociale d'insertion pilotée par Avenir Initiatives, pour un montant horaire de 72 815,57 heures avec 70 marchés clausés. Cependant, Avenir Initiatives, les maîtres d'ouvrage et les entreprises partenaires ont exprimé la nécessité de consolider qualitativement le parcours, l'accès et le maintien dans l'emploi des bénéficiaires de la clause sociale. Une montée en compétences des demandeurs d'emploi permettrait en outre un gain de confiance dans l'environnement de travail.

Tout en continuant à prospecter sur des marchés non verts, les entreprises prospectées ont besoin des candidats avec « des compétences spécifiques pour répondre à différents besoins » : ainsi, en France, certaines aides à la construction sont « éco-conditionnées : pour les obtenir, il faut des salariés formés et recourir à des entreprises qui ont été formées » dans les savoir-faire verts.

Face aux besoins grandissants de nouvelles techniques au service de l'environnement, cette action proposée intitulée « Technicien en transition énergétique et auto-construction » permet d'une part de favoriser la montée en compétences des demandeurs d'emploi dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle (Titre Professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) de plaquiste-plâtrier avec la spécialité « Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs biosourcés à base de chanvre »), et d'autre part de proposer du personnel qualifié. Les stagiaires pourront à l'issue de la formation occuper des postes sur les métiers tels que plaquistes, charpentiers, étancheurs, chauffagistes, menuisiers avec la spécialisation Ecoconstruction/ESS. La transition énergétique est l'un des secteurs les plus porteurs en termes d'emplois à l'heure actuelle et encore plus dans les années à venir.

Cette action vise à former des demandeurs qui n'ont pas les prérequis nécessaires pour pouvoir intégrer une formation de droit commun dans le domaine de la transition énergétique et auto-construction. La connaissance des publics en insertion nous amène à avoir une approche pédagogique en matière d'ingénierie afin de permettre aux publics cibles du PIC d'intégrer dans un premier temps la formation et dans un second temps à s'insérer dans le marché du travail. La formation comporte la phase du Titre professionnel ou a minima un bloc de compétences leur permettant de travailler soit 840 heures au total, incluant les immersions en entreprise.

Il est à souligner la spécificité du public PLIE qui est une cible PIC. Ce public en grande difficulté d'insertion socioprofessionnelle a besoin d'une montée spécifique en compétences pour leur permettre d'être compétitif sur le marché du travail et pour favoriser leur recrutement.

Objectifs :

L'objectif global de l'action est de :

- Former 10 stagiaires d'Avenir Initiatives en file active au Titre Professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) de plaquiste-plâtrier avec la spécialité « Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs biosourcés à base de chanvre » ou a minima un bloc de compétences leur permettant de travailler
- Obtenir le Titre Professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) de plaquiste-plâtrier avec la spécialité « Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs biosourcés à base de chanvre » ou a minima un bloc de compétences leur permettant de travailler
- Devenir un professionnel du secteur (immersion en entreprise)
- Être employable ou en capacité d'intégrer une formation en contrat de professionnalisation, afin de leur permettre un accès ou un retour durable à l'emploi
- Comprendre l'environnement, les valeurs et les enjeux de la transition énergétique et auto-construction afin de découvrir les métiers et leur environnement de travail
- Favoriser l'insertion professionnelle de la cohorte dans un métier de la transition énergétique et auto-construction
- Initier et former aux compétences clés demandées dans les métiers de Technicien en transition énergétique et auto-construction
- Permettre à des demandeurs d'emploi de s'insérer professionnellement dans la transition énergétique et auto-construction et d'accéder à un contrat de travail dans les six mois après l'expérience sur ce projet.
- **L'objectif en termes de mise en emploi étant de 70% de mise à l'emploi durable : CDI, CDD de 6 mois minimum, contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation). La densité mensuelle de travail devra être au minimum de 110 heures.**

Description :

La mobilisation du public et le recrutement sur cette action suivra les étapes suivantes :

- Information du réseau des partenaires emploi d'Avenir Initiatives,
- Présentation de l'action de formation et des prérequis lors d'un comité opérationnel
- Pré-entretien avec chaque candidat orienté sur l'action
- Présentation collective et entretiens de motivation en présence des entreprises partenaires.

L'action d'une durée prévisionnelle totale de 840 heures prévoit le passage du Titre Professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) de plaquiste-plâtrier avec la spécialité « Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs biosourcés à base de chanvre » ou a minima un bloc de compétences, dont 140 heures d'immersion au sein des entreprises partenaires ainsi qu'un accompagnement socioprofessionnel tout au long de l'action.

Moyens mis en œuvre :

L'association Avenir Initiatives, porteuse du PLIE Nord Essonne, porteur de projet, mobilise les référents de parcours afin qu'ils orientent des demandeurs d'emploi.

Elle suit le déroulement de la formation jusqu'à son terme et devra être informé de tout dysfonctionnement éventuel.

L'organisme de formation met à disposition un responsable pédagogique, qui a pour mission la coordination interne de l'action (mise en place du programme de formation, organisation des comités de pilotage et du suivi des stagiaires assurant le lien avec les référents de chaque participant).

Il mobilise également ses formateurs, chargés d'assurer la formation technique en général, la préparation aux périodes d'immersion et le suivi en entreprise. Enfin, un formateur sera chargé de la formation aux outils de recherche d'emploi ou de formation. **L'organisme de formation devra**

mobiliser son réseau d'entreprises pour permettre le positionnement des candidats dans le cadre de leur recherche de stage et les sorties emploi à l'issue de la formation.

Il met également à disposition un encadrant socioprofessionnel et un encadrant technique.

L'organisme de formation prendra en charge le remplissage des formulaires destinés à l'ASP via l'application Defi, s'assurera de la complétude des dossiers de rémunération et saisira les données liées à l'action de formation dans DOKELIO.

Evaluation :

Indicateurs de résultats :

L'accès ou le retour à l'emploi durable des publics, à l'issue de l'action, se mesure par :

- le nombre de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) ;
- le nombre de contrats de travail à durée déterminée (CDD) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois ;
- la densité mensuelle par type de contrat ;
- le nombre de contrats d'alternance (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation) ;
- le nombre d'orientations vers une formation certifiante/qualifiante ;
- le nombre et la nature des emplois occupés, à mettre en perspective avec le type de métiers préparés.

Intérêt :

L'action territorialisée vise l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés et participe aux politiques régionales de lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Elle s'organise en plusieurs modules et s'appuie sur une pédagogie théorique et technique et comporte une période d'immersion dans le milieu professionnel et d'une période d'examen/évaluation/validation.

Un suivi à l'emploi sera mis en place par l'organisme de formation de la sortie à 3 mois après la fin de la formation.

Public(s) cible(s) :

L'action vise 10 participants d'Avenir Initiatives dont des allocataires du RSA ayant les prérequis suivants :

- avoir un projet professionnel validé dans le secteur de la transition énergétique et auto-construction
- savoir lire et écrire le français,
- avoir de la rigueur dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité,
- être mobile et autonome dans ses déplacements,
- ne pas avoir de contre-indication médicale pour exercer le métier d'agent de services,
- s'avoir s'intégrer dans une équipe et être capable de tenir une cadence de travail soutenue.

Localisation géographique :

- MORANGIS
- ATHIS-MONS
- JUVISY-SUR-ORGE
- PARAY-VIEILLE-POSTE
- GRIGNY
- VIRY-CHATILLON
- SAVIGNY-SUR-ORGE
- CA du VAL D'YERRES VAL DE SEINE (uniquement pour les allocataires du RSA).

Candidature :

Les contenus des candidatures sont détaillés dans la proposition adressée à Avenir Initiatives (**Proposition de programme, CV des intervenants, calendrier de la formation et devis de formation détaillé**).

L'organisme de formation proposera à Avenir Initiatives de réaliser la session de formation d'un **montant total de la prestation en TTC** se composant de la manière suivante :

- Phase 1 : Phase de recrutement / positionnement
- Phase 2 : Préparation au titre professionnel ou a minima un bloc de compétences : formation technique professionnalisant, passage du Titre Professionnel de niveau 3 (CAP/BEP) de plaquiste-plâtrier avec la spécialité « Réaliser l'aménagement intérieur de bâtiments d'habitation en matériaux secs biosourcés à base de chanvre » ou a minima un bloc de compétences leur permettant de travailler et immersion en entreprise
- Phase 3 : Phase insertion professionnelle.

Date de remise des offres : le vendredi 25 juin 2021 à 17H00.

**Exclusivement par mail à :
*gestion_ne.plie@orange.fr***